



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2024
Convocation du 19 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le 19 janvier 2024
ID : 059-215904897-20240126-DCM_20240126_07-DE



Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 18
Absents Excusés Représentés : 7
Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Pascal KACZMARCZYK – Marie-Louise LEMAIRE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN.

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN – Geneviève LECLERCQ représentée par Michel COURTECUISSÉ – Cédric STICKER représenté par Alain MENSION - Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO – Christian LANGELIN représenté par Salvatore BELLU – Angélique GOGÉ représentée par Karine SKOTAREK – Clémence BARBIER représentée par Aurélie PETIT.

Étaient absents : Mrs Gaëtan GRARD – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20240126-07 – Aliénation du sentier de la Voyette de Leforest au petit chemin du Moulin – Lancement de la procédure de cession

M. le Maire rappelle que la commune de Raimbeaucourt est propriétaire de l'ancien sentier de la Voyette de Leforest au petit chemin du Moulin qui relie le chemin rural n°1 dit de Leforest au chemin Martin Terre, d'une superficie de 903 m² et qui traverse les parcelles cadastrées section A n° 3517 et 3518 et section ZA n° 109, 229, et 113.

Il rappelle également que selon l'article L. 161-1 du Code rural et de la pêche maritime :
« les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune. »

Il indique que d'après ce même article, le sentier de la Voyette de Leforest au petit chemin du Moulin est un chemin rural et que l'article L 161-10 du Code rural et de la pêche maritime prévoit que la vente d'un tel chemin peut être décidée lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public et ce, après enquête publique. L'ancien sentier non cadastré situé entre les parcelles A 3517, A 3518, ZA 109, ZA 229 et ZA 113, d'une superficie de 903 m² n'est plus à usage de chemin car le sentier a été dévoté et certains d'entre eux souhaitent en faire l'acquisition par partie. Il peut donc être procédé, après enquête publique prévue à l'article L.161-10, à l'aliénation de cette parcelle.

La liste des parcelles attenantes au chemin rural destiné à la vente est la suivante :

Parcelle attenante	Propriétaire	Surface attenante
A 3517	M. et Mme ZIELINSKI Jacques	87 m ²
ZA 109	M. et Mme RYCKEMBEUSCH Christophe	211 m ²
A 3518 – ZA 229	M. et Mme GEUDIN Alain	605 m ²

M. le Maire propose au Conseil municipal de :

- constater la désaffectation de cette partie de chemin rural
- décider de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime
- mettre en œuvre, sous sa responsabilité, une enquête publique sur ce projet.

Le plan est joint en annexe de la présente .

Adopté à vingt-trois voix pour, deux abstentions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

1^{ère} Adjointe,

Signé électroniquement par : Karine
SKOTAREK
Date de signature : 29/01/2024
Qualité : 1^{ère} adjointe déléguée aux
affaires sociales - Secrétaire de séance
Karine SKOTAREK

Le Maire,

Signé électroniquement par : Alain MENSION
Date de signature : 29/01/2024
Qualité : Maire

Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 30 janvier 2024

COMMUNE DE RAIMBEAUCOURT

"MARTIN TERRE"

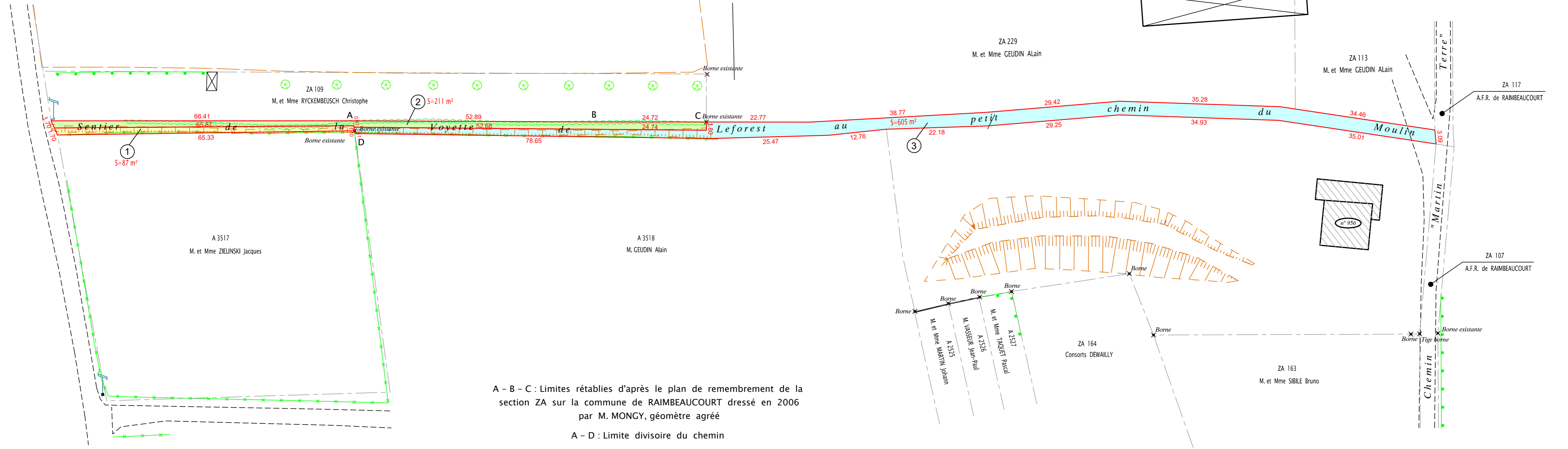
PLAN PROVISOIRE



① Vendeur : La Commune de RAIMBEAUCOURT
 Acquéreur : M. et Mme ZIELINSKI Jacques
 Cadastre : non cadastré
 Superficie : 87 m²

② Vendeur : La Commune de RAIMBEAUCOURT
 Acquéreur : M. et Mme RYCKEMBEUSCH Christophe
 Cadastre : non cadastré
 Superficie : 211 m²

③ Vendeur : La Commune de RAIMBEAUCOURT
 Acquéreur : M. et Mme GEUDIN Alain
 Cadastre : non cadastré
 Superficie : 605 m²



A - B - C : Limites rétablies d'après le plan de remembrement de la section ZA sur la commune de RAIMBEAUCOURT dressé en 2006 par M. MONGY, géomètre agréé

A - D : Limite divisoire du chemin

D : Point rétabli d'après le document d'arpentage 1019 S du 10/07/2007 ayant divisé la parcelle A n° 3299 en parcelles A n° 3517 - 3518 dressé par P. FAUQUEMBERGUE, géomètre-expert à ARRAS